



**HAL**  
open science

## L'échec de l'Etat occitan. Sur les divergences de l'évolution entre Occitanie et Catalogne (IXe-XIIIe siècles)

Hélène Débax

► **To cite this version:**

Hélène Débax. L'échec de l'Etat occitan. Sur les divergences de l'évolution entre Occitanie et Catalogne (IXe-XIIIe siècles). Marina Miquel. Càtars i trobadors. Occitània i Catalunya: renaixença i futur, Museu d'Història de Catalunya, Generalitat de Catalunya, pp.68-75, 2003, 9788439361497. halshs-00498779

**HAL Id: halshs-00498779**

**<https://shs.hal.science/halshs-00498779>**

Submitted on 8 Jul 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**L'échec de l'État occitan.**  
**Sur les divergences de l'évolution entre Occitanie et Catalogne**  
**(IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)**

En quatre siècles, les quatre siècles centraux du Moyen Âge, le rapport de force s'est inversé entre la Catalogne et l'Occitanie. On est passé d'une Barcelone gouvernée par des Toulousains au IX<sup>e</sup> siècle à une Toulouse soumise au comte de Barcelone, roi d'Aragon, à la veille de la bataille de Muret. Le pouvoir a changé de mains. En ces deux moments de crise aiguë, la situation semble rigoureusement symétrique : la conquête de Barcelone par les Francs en 801, à la tête desquels marchait Guilhem, comte de Toulouse, célèbre sous les noms de saint Guilhem ou de Guillaume d'Orange, et en 1213 la subordination de Toulouse, dont le comte Raimond VI prêta serment de fidélité à Pierre II. Le cadre général est bien entendu fort différent. Au IX<sup>e</sup> siècle, l'Empire carolingien triomphant domine toutes les terres chrétiennes du continent du Llobregat à l'Oder ; Barcelone qui vient d'être conquise n'est qu'un appendice, le plus méridional sur la frontière face à l'Islam. À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, de grands ensembles territoriaux plus ou moins indépendants se sont constitués et organisés sur des bases féodo-vassaliques ; des États-nations sont en train de naître.

Cependant la Catalogne et le Languedoc semblent avoir connu la même évolution : ce sont des comtés carolingiens qui, du fait de leur éloignement du pouvoir central carolingien puis capétien, ont acquis leur autonomie ; leurs sociétés ont connu au XI<sup>e</sup> siècle la mutation féodale ; de vastes principautés constituent le cadre général de la vie politique et sociale au XII<sup>e</sup> siècle. La question se pose donc de comprendre l'inversion du rapport de forces entre le début du IX<sup>e</sup> et le début du XIII<sup>e</sup> siècle. Ces deux faits ne sont pas aussi conjoncturels qu'il pourrait le paraître, il ne s'agit pas uniquement d'événements ponctuels liés à une situation critique. Ils révèlent à notre avis une évolution divergente qui renvoie à une autre question, plus profonde : pourquoi la Catalogne a-t-elle réussi à s'unifier sous l'égide des comtes-rois, alors que le Languedoc ne réalisera son unité que sous l'administration française, après la conquête capétienne ? Pourquoi les pouvoirs occitans n'ont pas su, ou n'ont pas pu, créer un État national ? Nous tenterons de répondre à ces questions, en balayant quatre siècles d'histoire du Midi. Partant du plus général pour aller vers le plus particulier, de la géopolitique vers le champ social, nous analyserons tour à tour les facteurs historiques généraux, puis l'évolution politique interne des deux régions, avant d'interroger les mutations sociales et le rôle tenu par la féodalisation de la société dans les divergences d'évolution. Il est bien entendu que l'on ne trouvera ici rien de neuf sur l'histoire

catalane, mais la Catalogne servira de repère, de témoin pour comprendre l'évolution générale de l'Occitanie et son échec politique au XIII<sup>e</sup> siècle.

Dans le processus d'unification de la Catalogne, sa position en marche, aux frontières du monde chrétien peut être considérée comme un facteur important. La proximité du péril musulman a sans doute soudé entre eux les différents comtes. Il est certain qu'en Languedoc l'Islam était loin, malgré une petite implantation à la Garde Freinet en Provence qui n'a jamais constitué un réel danger ; de toute façon, cet établissement fut définitivement éliminé à la fin du X<sup>e</sup> siècle. Mais en Catalogne, nous savons aujourd'hui que la cohabitation avec les musulmans ne fut pas faite d'affrontements continuels. La radicalisation de la position chrétienne et la Reconquête armée ne sont pas à placer avant le règne de Ramon Berenguer IV. Ce qui en revanche a pu avoir une importance plus grande, ce furent les entrées d'or musulman en Catalogne par les soldes de mercenaires et surtout par les parias imposées aux taifas à partir de Ramon Berenguer I. Cette richesse a été pour le comte de Barcelone un moyen essentiel pour résoudre la révolte des barons au milieu du XI<sup>e</sup> siècle : nombre de ralliements ont été monnayés ; mais elle lui a aussi permis de lancer une politique ambitieuse d'expansion au delà des Pyrénées par l'achat des comtés de Carcassonne et de Razès, dans les années 1068-1070.

Un second élément joua sans doute un rôle plus important dans l'unité de la Catalogne : ce furent les liens familiaux qui unissaient les maisons comtales catalanes. Mis à part Pallars et Ribagorça, tous les comtés catalans à partir de la fin du IX<sup>e</sup> siècle furent dirigés par des descendants de Sunifred. Ces parentés furent réactivées à toutes les générations par une remarquable endogamie géographique : sur les 61 mariages comtaux répertoriés par Martí Aurell, 33 se font à l'intérieur de la future Catalogne. Ce conglomérat familial fut dominé de plus en plus nettement par la maison de Barcelone, qui rassembla les comtés de Barcelone, Girona, Vic, puis Besalu en 1111, Cerdagne en 1118, Roussillon en 1172, Pallars Jussa en 1192.

Le Languedoc, en revanche, se trouvait à la même époque face à une profusion de chefs potentiels, dont aucun ne réussit à s'imposer radicalement. Au IX<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de luttes fort complexes, d'assassinats, de trahisons et de redistributions périodiques des comtés par le roi ou l'empereur, deux blocs territoriaux et deux systèmes d'alliances se constituèrent. Les descendants de saint Guilhem et de Bernard de Septimanie portèrent le titre prestigieux de duc d'Aquitaine, et devinrent comtes de Poitiers et d'Auvergne. Face à eux, à Toulouse, une autre dynastie s'installa : un comte Frédelon, qui gardait la ville pour son seigneur, un Guilhelme, le trahit en 849 en livrant Toulouse à Charles le Chauve. Cette trahison fit la fortune de sa famille qui régna à Toulouse jusqu'en 1271. Au X<sup>e</sup> siècle, ces Toulousains s'emparèrent du titre de marquis de Gothie, ou de Septimanie, région qui réunissait les anciens comtés

wisigothiques de Narbonne, Carcassonne, Béziers, Agde, Maguelonne, Nîmes. Ces deux familles, les Guilhelmides et les Raimondins étaient des Francs issus de l'aristocratie d'Empire, mais ils s'enracinèrent dans le Midi par des mariages avec des lignages locaux et par une politique d'acculturation romaine.

Il peut sembler curieux de remonter au IX<sup>e</sup> siècle pour expliquer la dissémination des pouvoirs en Languedoc, mais il semble que ces clivages entre partisans des Guilhem, toujours actifs en Septimanie, et partisans des Toulousains ont joué un rôle fort important jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, dans des conflits dont les enjeux ont bien évidemment évolué. Ainsi les seigneurs d'Anduze furent toujours des fidèles de Toulouse face aux Trencavel qui dominaient à Nîmes ; les Guilhem de Montpellier furent des opposants, ralliant le parti de Barcelone : il étaient héritiers d'une tradition guilhelme, bien affirmée dans leur nom transmis de génération en génération.

L'analyse de l'évolution des pouvoirs en Languedoc montre bien cet émiettement, cette fragmentation politique de la région. Au X<sup>e</sup> siècle, régnaient à Toulouse de très grands princes qui s'intitulaient comtes et marquis, qui étaient des fidèles du roi, comme Raimond Pons qui mourut avant 950. Ou comme ce comte récemment retrouvé dans un sarcophage de la basilique Saint-Sernin, habillé des plus fins tissus de soie, de laine et de coton, teints en pourpre. Il ne manqua aux comtes de Toulouse que le titre de roi, mais leurs terres furent appelées *monarchia* par un chroniqueur et *regnum* par une charte. Cette principauté subit cependant l'érosion contemporaine de tous les grands rassemblements territoriaux : elle était trop vaste, trop tôt. On peut s'interroger aussi sur sa cohérence interne. Toulouse en fut une capitale, mais elle était située à l'extrême ouest des domaines comtaux, pratiquement sur la frontière avec l'Aquitaine, très loin de Nîmes, de Saint-Gilles et des possessions orientales. L'importance de la cité semble plus liée à son prestige d'ancienne capitale du royaume wisigoth que les Francs ont voulu récupérer après la conquête qu'à des nécessités d'organisation du territoire. Les comtes ne pouvant tout contrôler, ils ont confié le pouvoir localement, dans chaque comté qu'ils contrôlaient, à des familles de vicomtes, qui au départ n'étaient que des lieutenants des comtes, mais qui à la faveur de la mutation féodale prirent le pouvoir effectif entre la fin du X<sup>e</sup> et le milieu du XI<sup>e</sup> siècle.

Les comtes de Barcelone étaient au X<sup>e</sup> siècle certainement plus modestes, mais n'en évoluèrent pas moins vers une indépendance de fait à l'égard du pouvoir royal à la fin du X<sup>e</sup> siècle. À partir de là, des deux côtés des Pyrénées, on ne trouve plus trace d'hommage, de voyage à la cour, ni de relations d'aucune sorte avec le roi qui règne en Francia (*regnante in Francia*). Mais, de la même façon que les Barcelonais étaient restés très attachés à la dynastie carolingienne, ils ont conservé un pouvoir comtal très fort assis sur les bases du pouvoir public jusque vers 1020-1030. Ensuite la crise fut très

violente mais assez brève, et surtout le comte en sortit grand vainqueur et commença à organiser une véritable principauté féodale.

À Toulouse en revanche, le pouvoir semble plus évanescent dès la fin du X<sup>e</sup> siècle. Certes nous n'avons qu'une documentation très lacunaire, au point que nous ne connaissons pas le nom des comtes de Toulouse dans la deuxième moitié du X<sup>e</sup> siècle. Mais quand un comte réapparaît vers 990, et jusqu'à sa disparition vers 1037 —il s'agit de Guilhem Taillefer—, tous les actes que nous avons conservés de lui concernent la Provence, qui est l'héritage de sa femme. Il s'intitula même marquis de Provence, en plus de ses autres titres. On ne sait trop comment expliquer cet absentéisme à Toulouse et en Languedoc, mais il fut lourd de conséquences à une époque où le pouvoir devait être proche pour être effectif. Ce furent les vicomtes qui partout prirent le pouvoir réel, c'est-à-dire le contrôle des châteaux et des lignages aristocratiques locaux. À Albi et à Nîmes, ce furent les futurs Trencavel ; à Narbonne, à Millau, à Lodève d'autres lignées vicomtales ; les vicomtés de Béziers et d'Agde dépendaient des vieux comtes de Carcassonne, qui détenaient aussi le Razès ; à Maguelonne, dominait une autre famille comtale. Ces potentats devinrent autonomes, peu ou pas contrôlés par les comtes de Toulouse, s'enracinèrent et reprirent à leur compte les nouveaux modes d'organisation sociale et politique, le château, le fief, le serment de fidélité.

À la fin du XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle, les comtes de Barcelone jetèrent les bases d'un État féodal. Ils devinrent rois d'Aragon, leurs légistes mirent en place un code de loi, les *Usatges*, et définirent plus précisément les principes de la souveraineté, sur les bases du droit romain renaissant et sur la définition territoriale du pouvoir. Les comtes s'entourèrent d'une administration toujours plus étoffée, qui gérait une fiscalité toute nouvelle. C'étaient là les bases d'un État.

Le tableau est très différent en Languedoc. L'éclatement politique serait pourtant plutôt moindre au XI<sup>e</sup> siècle qu'au siècle précédent. Les Trencavel, par des mariages et des successions réussies, rassemblèrent les vicomtés de Albi, Nîmes, Béziers, Agde, Carcassonne et Razès. À côté d'eux ne subsistaient des vicomtes qu'à Narbonne et à Millau (futurs comtes de Rodez) ; et à Montpellier un lignage émergea, celui des Guilhem qui prirent progressivement le relais aux confins des vicomtés d'Agde et de Béziers et du comté de Maguelonne. Mais cette concentration n'ouvrit pas la voie à une unification, bien au contraire. Le Languedoc était alors le théâtre de ce que l'on a appelé " la guerre de cent ans du XII<sup>e</sup> siècle ", qui ne fit qu'attiser les inimitiés, favoriser les renversements d'alliances et aviver les haines entre détenteurs du pouvoir. Cette guerre eut pour motif principal le contrôle de la Provence, entre les comtes de Toulouse et de Barcelone, héritiers chacun d'une branche de la lignée des comtes-marquis de Provence. Le conflit impliqua le roi de France, le roi d'Angleterre, mais aussi le duc d'Aquitaine, grand ennemi des Toulousains. Les Trencavel y ont joué un

jeu habile, mais dangereux. Ils ont renversé à plusieurs reprises leur alliance, tantôt pour Toulouse qui était leur seigneur naturel pour Albi, Nîmes, Béziers et Agde, tantôt pour Barcelone qui, depuis l'achat de Carcassonne et Razès au deuxième tiers du XI<sup>e</sup> siècle, devait être leur seigneur contractuel pour ces deux comtés. Les vicomtes Trencavel y ont gagné une autonomie certaine, mais ont sans doute exaspéré les Toulousains. Ce fut en effet un comte de Toulouse qui écrivit en 1177 au chapitre général de Cîteaux pour dénoncer l'hérésie qui gagnait en Languedoc, et accuser indirectement les Trencavel de la protéger. Ne pouvant se défaire autrement de ces vicomtes qui scindaient en deux leurs possessions, le comte Raimond V prit le risque de brandir l'arme spirituelle. La Croisade albigeoise fut à ses débuts une guerre contre les Trencavel, et le comte de Toulouse était présent en personne au siège de Carcassonne où fut capturé le dernier vicomte (il mourut peu après en prison en 1209). Ce que n'avait sans doute pas prévu le comte de Toulouse, c'est que les domaines des Trencavel seraient octroyés aux croisés, à Simon de Montfort et à ses barons, et qu'il serait la prochaine victime, après Muret et la mort de Pierre II, après ses tentatives infructueuses de reconquête : le rattachement du comté de Toulouse au domaine royal fut organisé en 1229 et effectif en 1271.

Par ailleurs on ne voit pas qu'en Languedoc se soit mis en place un État comparable à celui des Barcelonais. La situation des comtes de Toulouse était très difficile, leur principauté étant sans unité entre Toulouse et la Provence, en passant par le Rouergue. Ils eurent certes un embryon d'administration, mais pas de loi ayant force sur un territoire, pas de fiscalité organisée. Le comte n'arriva même pas à s'imposer comme le seigneur féodal des vicomtés issues de ses anciens comtés. De plus, à plusieurs reprises, les comtes désertèrent leurs terres pour conquérir la gloire en Orient. Raimond IV fut l'un des chefs de la première croisade, il y dirigea tous les contingents méridionaux. Il créa un éphémère comté de Tripoli, que son fils partit diriger. Son deuxième fils, Alfonse Jourdain, né en Orient y repartit pour y mourir en 1148 après avoir gouverné à Toulouse pendant plus de trente ans. Ce mirage oriental fut sans doute aussi lourd de conséquences dans le contexte de guerres incessantes du XII<sup>e</sup> siècle.

Le constat est là : l'échec à Toulouse, la réussite à Barcelone. Mais on peut se demander si, dans nos tentatives d'explication, nous n'avons pas suivi un raisonnement rétrospectif erroné. Les éléments divergents entre Languedoc et Catalogne y seraient considérés comme des obstacles à l'unité puisqu'elle ne s'est pas faite en Languedoc. Les conséquences n'expliqueraient-elles pas les causes ? Par exemple, des liens familiaux trop étroits ne sont peut-être pas *a priori* des facteurs d'unité. Les conflits ne sont en effet jamais aussi ravageurs, les haines aussi inexpiables qu'à l'intérieur des familles. D'autre part, un grand prince très au dessus de l'aristocratie régionale aurait pu être un facteur d'unité. De même qu'un comte couvert de gloire en Orient aurait pu

s'imposer comme incontestable. Pour mieux cerner le problème, il nous semble qu'il faut ouvrir un autre dossier, celui de l'évolution des structures sociales, et des modalités selon lesquelles s'est opérée la féodalisation de la société.

Depuis la thèse de Pierre Bonnassie, le processus de féodalisation de la société catalane est bien connu. En Languedoc en revanche, ce n'est que beaucoup plus récemment que la féodalité a été affirmée à la suite des travaux de Monique Bourin, de Jean-Louis Biget, de Claudie Amado et des nôtres. On ne peut plus analyser la divergence d'évolution comme une conséquence de la non-féodalisation de la société languedocienne.

L'exemple des domaines des Trencavel, qui étaient vicomtes d'Albi, Nîmes, Béziers, Agde, Carcassonne et Razès, permet des conclusions sûres. On a en effet conservé une documentation assez ample et assez précise pour analyser les structures féodales. Ces vicomtes firent rédiger vers 1186-1188 un cartulaire où furent recopiés 584 textes essentiellement de nature féodale : des inféodations, des reprises en fief, des règlements de conflits, et surtout plus de trois cents serments féodaux. Ces serments sont tout à fait identiques aux serments féodaux catalans qu'a étudiés Michel Zimmermann. Mais à la différence de la Catalogne, on ne trouve en Languedoc aucune *convenientia* féodale. Les droits et devoirs respectifs du seigneur et du vassal étaient définis de façon beaucoup moins précise, dans les donations en fief et dans les serments. Les termes de l'accord préalable à l'entrée en vassalité n'étaient sans doute pas mis par écrit. Cela entraîna un plus grand flou dans les obligations respectives, non seulement pour les historiens actuels, mais aussi pour les contemporains : les vicomtes n'ont pas eu cet instrument précieux pour la construction de leur pouvoir que furent les *convenientiae*. Bien plus, il ressort de l'analyse de ces sources que la notion de ligesse, la *solidantia* catalane, leur fut inconnue. Dans aucun texte n'apparaît d'*homo solidus* ou de *melius senior*. Ce constat dans la principauté des Trencavel peut être étendu aux domaines des Guilhem de Montpellier, pour lesquels on a aussi conservé un cartulaire qui ne porte non plus aucune trace de ligesse. Or on sait combien la solidité a été un instrument aux mains des comtes de Barcelone pour asseoir leur pouvoir supérieur.

De la même façon, à Barcelone, les comtes ont réussi à affirmer le caractère public de toute fortification. La raison en est peut-être à trouver dans la brièveté de la crise d'installation du régime féodal : un certain nombre de principes du pouvoir public antérieur n'étaient pas oubliés, puisque celui-ci était à la base de l'organisation politique jusque dans les années 1020-1030. En Languedoc en revanche, les attributs du pouvoir public semblent tomber en désuétude beaucoup plus tôt, les formes de la justice publique n'étaient plus respectées depuis au moins la fin du X<sup>e</sup> siècle. Le comte de Toulouse, ni évidemment les vicomtes, ne furent jamais en mesure de considérer toute forteresse comme publique, comme l'ont fait les comtes de Barcelone. Le pouvoir dans

le cadre des vicomtés Trencavel fut reconstruit sur la base des fiefs de reprise. Ce mécanisme juridique était constitué par trois actes : un seigneur faisait une donation en alleu de son château, le vicomte le lui restituait en fief, puis le seigneur prêtait serment de fidélité au Trencavel. Ce processus a permis aux vicomtes d'édifier des hiérarchies de pouvoir sur les châteaux : ainsi ont-ils réussi à assurer leur suprématie sur l'aristocratie languedocienne. On trouve dans la documentation de telles reprises en fief de châteaux jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Ces modalités de la féodalisation de la région montrent aussi que la dispersion des pouvoirs fut précoce et générale en Languedoc. Partout se sont constituées, entre la fin du X<sup>e</sup> et la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, des seigneuries banales, ancrées dans des lieux fortifiés, les *castra*. Paradoxalement, ce fut sans doute une féodalisation très profonde de toute la société languedocienne qui entrava sur la reconstruction des pouvoirs dans le contexte du XII<sup>e</sup> siècle, tant pour les vicomtes que pour les comtes, et qui empêcha l'édification d'un État occitan.

La territorialisation du pouvoir constitue un dernier élément de divergence entre Catalogne et Languedoc. Nous avons déjà signalé que le comte de Barcelone édictait des règlements valables dans tous ses comtés. Mais, dans une clause incluse dans ses *convenientiae*, il demandait aussi à son vassal de ne pas s'en prendre à tous ses biens : dans la liste qui suivait cette formule, on peut déceler une véritable géographie du pouvoir comtal. " Cette promesse de fidélité équivaut à une reconnaissance de la suprématie barcelonaise et lui donne un commencement de fondement juridique ", résume Michel Zimmermann. En Languedoc en revanche, quand cette formule apparaissait en tête d'un serment, le vassal se contentait de promettre de ne pas toucher aux *honores* de son seigneur, il n'y avait jamais de liste précise de ceux-ci. La définition territoriale du pouvoir resta donc inaboutie en Languedoc. Les Trencavel ne furent jamais que les vicomtes de leurs six vicomtés, chacune avec sa capitale, chacune avec les châteaux qui en dépendaient. Ils n'ont jamais choisi entre Albi, leur ancrage le plus ancien, Béziers ou Carcassonne, comme vicomté dominante. Dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, les testaments vicomtaux répartirent d'ailleurs ces domaines entre divers fils : les six vicomtés ne formèrent pas une entité territoriale unifiée. Non plus les Trencavel n'ont jamais eu de sujets, seulement des vassaux et des vassaux de vassaux. Les vicomtes ont construit leur puissance sur les liens féodaux : ils ont ainsi réussi à s'attacher tous les plus grands lignages de leurs terres. Mais ils n'ont jamais eu de véritable pouvoir sur les *castlans*, sur les *milites*, sur les paysans qui dépendaient de ces barons de la terre. Les vicomtes n'ont eu sur ceux-ci qu'un pouvoir médiat, par l'intermédiaire des grands lignages qui leur faisaient hommage et serment. On ne peut déceler de véritable évolution vers une principauté qui supposerait un contrôle sur ces *milites* de base par dessus la tête des magnats.

Le vicomte ne définit jamais son pouvoir qu'en termes féodaux et vassaliques, il n'eut pas de territoire, pas d'État, pas de véritable administration. Comme l'a justement



observé Thomas Bisson, dans un tel cadre, le pouvoir ne pouvait être délégué, il ne pouvait être que partagé. L'évolution vers une principauté territoriale n'est pas donc allée à son terme, freinée sans doute par une féodalisation en profondeur de tous les rapports internes de l'aristocratie languedocienne.

L'échec de la construction d'une principauté en Languedoc et la réussite en Catalogne tiennent donc moins à des conditions générales qu'à des facteurs internes, conséquences des modalités de la féodalisation. On ne peut pas dire que le Languedoc ait connu une féodalité imparfaite, inachevée, bien au contraire. Il nous semble que la féodalisation au XI<sup>e</sup> siècle a été très générale, la dissémination des pouvoirs, extrême. Partout de petits seigneurs ont accaparé ou construit des fortifications, ont imposé leur loi sur la terre alentour, sont partis en guerre contre les châtelains voisins. C'est la deuxième phase, celle de la reconstruction des pouvoirs qui semble avoir été imparfaitement accomplie. Aucun pouvoir n'a réussi à s'imposer de façon claire, ni les comtes de Toulouse, ni les Trencavel : un rapport des forces pas assez favorable n'a pas permis à ces derniers d'imposer à leurs vassaux plus qu'une promesse d'aide, de conseil et une reddition du château à toute semonce. Ce pouvoir était pleinement féodal, les séries de serments pour des châteaux le prouvent. Mais les vicomtes n'ont pas pu imposer ces instruments qui ont fait la base de la suprématie barcelonaise—*convenientiae* détaillées, ligesse, reconnaissance du pouvoir comtal dans un cadre territorial. La mutation féodale a eu lieu en Languedoc, mais elle n'a pas pleinement profité aux comtes qui n'ont pas su constituer une pyramide féodale. N'ayant pas eu à affronter une révolte majeure, ils n'ont pas pu s'imposer aussi fermement à une aristocratie qu'ils n'avaient pas battue militairement. Ils n'ont jamais pu faire reconnaître leur pouvoir supérieur sur toute fortification languedocienne, se faire rendre hommage par tous les seigneurs, et, partant, constituer un État. Car ce sont bien ces éléments qui sont le fondement de l'État catalan.

Hélène Débax

Maître de conférences à l'Université Toulouse II-Le Mirail